

Bulletin Municipal

INVESTITURE

N° : 61

Juillet 2020

Dans ce numéro :

<i>Le mot du Maire</i>	2 & 3
<i>Le mot du Maire CMJ/ Conseil municipal des jeunes</i>	3
<i>Les finances</i>	4 & 5
<i>CCAS</i>	6 & 7
<i>Les élus</i>	8
<i>Commissions municipales</i>	9 à 12
<i>La vie des écoles</i>	13 à 17
<i>Avis du Maire</i>	18
<i>La page des questions</i>	19
<i>CdC Médullienne</i>	20 & 21
<i>PNR</i>	22
<i>La vie associative</i>	22 à 26
<i>Ainsi va la vie</i>	27
<i>Remerciements</i>	28



Mairie de Moulis en Médoc :
227, avenue de la gironde
Tél : 05 56 58 22 08
Fax : 05 56 58 71 54

Courriel mairie.moulis.medoc@wanadoo.fr

Site : www.mairie-moulis-medoc.fr

Heures d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi
8 h 00 à 12 h 30
13 h 30 à 16 h 00

Juillet/août : fermeture de la mairie
Les vendredis après midi

Permanence des adjoints

Dès le 05 septembre
Le samedi : 9h à 12 h.

Bonjour à toutes et à tous,



Je veux sincèrement vous adresser mes remerciements pour la confiance que vous avez accordé le 15 mars à la liste que je conduisais «Ensemble pour Moulis demain». Dès le 17 mars, nous sommes entrés en confinement, ce qui nous a conduit à une situation perturbée dans tous les domaines. Ce fut, entre autre, l'annulation de la mise en place du nouveau conseil prévue le 21 mars.

L'installation officielle du nouveau conseil municipal a donc eu lieu le 25 mai à la salle polyvalente avec toutes les préconisations relatives à la pandémie. Cette soirée n'était pourtant pas à l'esprit de fête car je n'ai pas pu, comme il est de tradition, vous présenter à cette occasion, les nouveaux conseillers de cette mandature.

Je salue amicalement les élus sortants, pour leur travail à mes côtés durant ces 6 années qui a été prolongé de deux mois, mais aussi pour la parfaite tenue du bureau de vote dans les conditions du jour qui n'étaient pas simples.

Notre budget municipal 2020 sera impacté par cette situation, notamment par les achats obligatoires que nous avons dû réaliser en matériel de protection pour les agents municipaux, les enfants, équipements des bâtiments publics : masques, gels hydro alcoolique, produits de nettoyage et désinfection, etc. Dès qu'il m'en a été donné le droit, j'ai rouvert les deux écoles et mis à disposition le personnel communal auprès des enseignantes pour les aider à appliquer un protocole sanitaire draconien afin d'assurer au mieux la sécurité de vos enfants.

Durant cette période de confinement, une vingtaine de bénévoles ont mis à profit leurs petites mains pour confectionner 1300 masques qui ont été distribués à un maximum de moulissois et à la totalité des collégiens de notre commune. Je les remercie une nouvelle fois très vivement pour leurs gestes de solidarité. Cette action, je l'ai souhaitée pour pallier à l'attente des masques du Département et de Bordeaux Métropole qui ont été également distribués dès que nous les avons reçus, (fin mai), dans chaque foyer de la commune par l'ensemble des élus.

Depuis 2 mois maintenant, la nouvelle équipe travaille dans différentes commissions communales sous les vices présidences de mes 4 adjoints qui sont :

- Windy BATAILLEY, 1ère adjointe en charge des finances, de la jeunesse, du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), de la communication, du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Abel BODIN, 2^{ème} adjoint en charge de la voirie—fossé—éclairage public, de la vie associative, de la location de la salle polyvalente, de l'environnement
- Nathalie NOGUERE, 3^{ème} adjointe en charge du Centre Communal d'Actions Sociales, de la culture et des affaires scolaires - périscolaires
- André BARREAU, 4^{ème} adjoint. en charge des bâtiments communaux, du marché municipal, de la sécurité des festivités.

Nous avons accéléré nos fréquences de réunions afin de pouvoir avancer sur les travaux qui ont pris malheureusement du retard.

La fin de l'aménagement et de la sécurisation du carrefour de Bouqueyran, initialement prévue mi-juillet, a pris du retard sur la mise en œuvre de l'enrobé. Sachez que nous faisons au mieux pour l'amélioration et la sécurité de ce village.

Les travaux de la salle de restauration scolaire et la construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à l'école maternelle de Grand Poujeaux devraient débuter courant septembre.

Jean-Michel Fernandes, notre agent communal, depuis 9 ans, a fait valoir ses droits à la retraite le 1er juillet. Je lui souhaite de bonnes et longues vacances.

Nos réunions de travail pour l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme ont repris.
Nos associations ont été contraintes d'annuler toutes leurs activités, manifestations culturelles, festives et sportives.

Nos animations communales ont également pâti de cette crise sanitaire.

En effet, c'est avec désolation que nous avons dû prendre la décision d'annuler notre traditionnel 13 juillet.

Nos marchés nocturnes des mois de mai, juin, juillet et août ont hélas eux aussi dû être annulés. Si les conditions sanitaires nous le permettent c'est le 18 septembre que nous aurons le plaisir de nous retrouver autour de l'église avec nos fidèles commerçants.

C'est avec un début de mandat vraiment très particulier que ma nouvelle équipe commence cette mandature.

Il nous appartient à nous, Moulissois, de faire que notre village nous soit agréable, où il y fait bon vivre. Pour ce faire, chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier. Vous trouverez un article sous la rubrique environnement.

J'espère vivement que, dès la rentrée de septembre, les risques sanitaires s'éloignent et que les écoles, les associations retrouvent un fonctionnement normal tout comme les entreprises et plus généralement, la vie économique et nos relations sociales privées.

Continuez à prendre soin de vous en respectant rigoureusement les gestes barrières, seul remède efficace pour éviter une deuxième vague.

Au plaisir de vous rencontrer,

Le Maire,
Christian LAGARDE

Le mot du maire du Conseil Municipal des Jeunes

C'était un drôle de début d'année 2020 pour le Conseil Municipal des Jeunes, comme pour vous tous j'imagine, avec l'arrivée de ce COVID-19 en France. Entre les cours à la maison, le télétravail, les parents qui doivent jouer aux profs, occuper les plus petits, la famille et les amis qu'on n'a pas pu voir ...

Du coup, les membres du CMJ n'ont pu se réunir qu'une seule fois, en février, car nous nous sommes retrouvés confinés très rapidement.

Nous n'avons pu ni aboutir ni penser de nouveaux projets.

Je n'ai donc pas de grandes nouvelles à vous annoncer !

Nous sommes dans la dernière partie de notre mandat, avec le déconfinement nous espérons nous réunir bientôt pour au moins finaliser notre projet « ruche ».

J'espère cependant que ce sacré virus ne vous a pas touché et que vous êtes en bonne santé !

Je peux maintenant vous conseiller : de rester prudent, de respecter les gestes barrières ce qui ne vous empêche pas de reprendre une vie sociale à peu près « normale » et peut-être même pour certains d'entre vous, de partir en vacances !

En tant que Maire des jeunes et collégienne je remercie la commune et les couturières bénévoles pour les masques confectionnés et distribués, nécessaires à notre retour au collège.

J'espère à bientôt !

Laura VICTOR

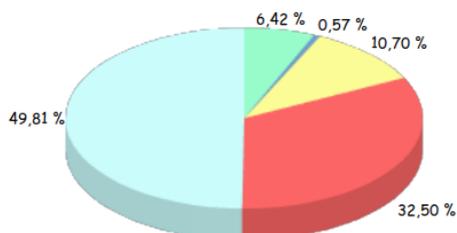


COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 196 166,08 €	382 702,13 €
RECETTES	1 196 318,14 €	220 840,49 €
RÉSULTAT	152,06 €	-161 861,64 €
RÉSULTAT REPORTÉ DE 2019	352 363,27 €	476 803,94 €
RÉSULTAT CUMULÉ AU 31/12/2019	352 515,33 €	314 942,30 €
RÉSULTAT GLOBAL	667 457,63 €	

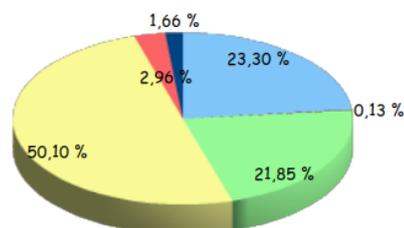
BUDGET PRIMITIF 2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



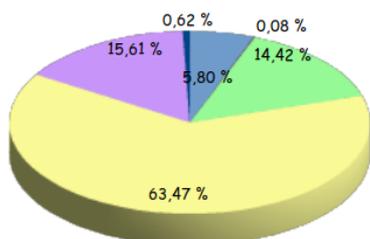
- Charges à caractère général 753 000 €
- Charges de personnel 491 308 €
- Autres charges de gestion 161 595 €
- Charges financières 8 680 €
- Dépenses imprévues 97 000 €
- Versement section investissement 0 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



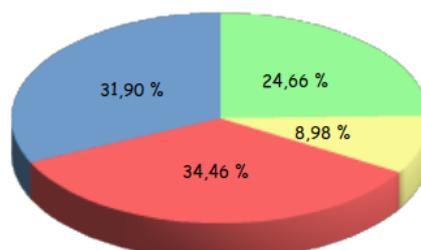
- Atténuation des charges 25 000 €
- Produits des services 44 740 €
- Recettes fiscales 757 319 €
- Dotations subventions 330 259 €
- Autres produits de gestion 2 050 €
- Résultat 2019 reporté 352 215 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS



- Immobilisations incorporelles 8 000 €
- Immobilisations corporelles 199 291 €
- Immobilisation en cours 810 480 €
- Emprunts 184 113 €
- Participations 1 100 €
- Dépenses imprévues 74 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENTS



- Subventions investissements 407 423 €
- Emprunts 440 000 €
- Dotations 114 619 €
- Solde reporté 314 942 €



Les finances suite

Réactualisation des tarifs de la restauration scolaire

Depuis 9 ans, les tarifs de restauration scolaire n'ont pas évolué.

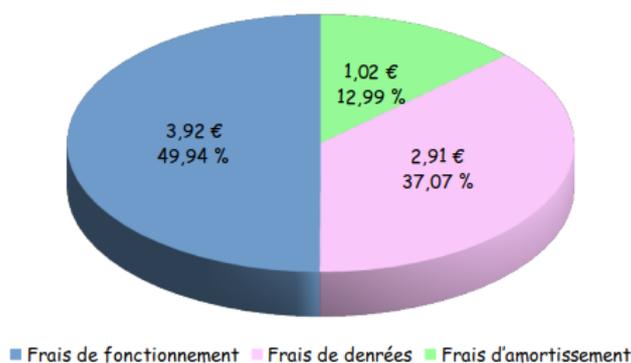
Le prix de revient d'un repas à la cantine scolaire est évalué à 7.50 € pour la collectivité. Le coût des denrées est actuellement de 2.91 €.

Dans un souci d'équilibre budgétaire et de participation des usagers à ce service, la part denrées devra être prise en charge par les familles.

De ce fait, dès le 1er septembre, le prix du repas au restaurant scolaire passera de 2.10 € à 2.91 €.

Pour information et après une étude comparative des prix payés par les usagers, notre commune se situe bien en deçà de la moyenne pratiquée par les autres communes. (moyenne située à 4 € le repas)

Coût du repas de votre enfant à la cantine



Taxes directes locales

La réforme de la fiscalité directe locale portant sur la suppression de la taxe d'habitation prévoit que l'Etat compensera les communes à 100 % sur la base d'un taux « gelé » correspondant à celui de l'année précédente.

Les élus communaux ne peuvent donc plus agir sur le taux de la taxe d'habitation mais seulement sur ceux du foncier bâti et du foncier non bâti.

Les dotations forfaitaires versées par l'Etat ne cessent de baisser. Le produit prévisionnel du foncier bâti et du foncier non bâti ne suffit pas à l'équilibre du budget primitif 2020. Il a donc été décidé d'augmenter les taux du Foncier Bâti qui passe de 13.67 % à 15.10 % et du Foncier Non Bâti qui passe de 48.83 % à 53.93 %.

La composition du CCAS après les élections municipales:

Président : Christian LAGARDE, Maire

Vice Présidente : Nathalie NOGUERE, adjointe au Maire

Les membres : GALARET N., BATAILLEY W., WICART T., PHILIPPE C., VIARD G., VICENTE E., NEMETZ D., ROUSSEAU H., RAFIS F., LACAZE A., BOURNOT M.

Pendant la période de confinement une veille sanitaire a été organisée. Les personnes inscrites sur le registre canicule de la commune, complété par le listing des personnes bénéficiaires de l'AAPAM, ont été contactées par téléphone afin de recenser leurs éventuels besoins ou difficultés. Aucun cas d'aide n'a été signalé, ni besoin en course ou en ménage.

Le CCAS remercie les personnes volontaires pour porter aide et secours ; bien que nous n'ayons pas eu besoin de les solliciter.

Il est important si vous êtes **seul**, personne dite «**fragile**», de vous faire connaître en mairie et de **demander à vous inscrire** sur ce registre.



Le repas annuel des aînés a eu lieu le 29/02 dernier, quelques jours avant le confinement général. Placé sous le thème du carnaval et avec l'animation du «Clan des grandes gueules du rugby». 104 personnes ont pu passer un bon moment convivial. Le service et le repas ont été assurés par le Domaine de Cordet. La sublime décoration des tables a été réalisée par l'atelier créatif du Mercredi du club des Hirondelles de Moulis en Médoc, *Que ces petites mains soient encore une fois chaleureusement remerciées.*



Temps forts de la journée du 29 février



**LE DOYEN DE LA
JOURNEE
M. GROSBOIS André**

**LA DOYENNE DE LA
JOURNEE
Mme LACAZE Antoinette**



La chasse aux œufs, à l'occasion des Fêtes de Pâques, a été remplacée par une version en ligne. Avec l'appui des directrices des 2 groupes scolaires, les enfants ont été invités à créer des œuvres autour de Pâques. Toutes les œuvres produites sont exposées en ligne sur le site de la mairie.



Les 90 ans

Paulette FLEURY



Agathe MOREAU



André BATAILLEY



Pierrette LAGUNEGRAND

Vos élus

Monsieur Christian LAGARDE : Maire

Madame Windy BATAILLEY : 1^{ère} adjointe

Monsieur Abel BODIN : 2^{ème} adjoint

Madame Nathalie NOGUERE : 3^{ème} adjointe

Monsieur André BARREAU : 4^{ème} adjoint



Madame Reine GRATADOUR : conseillère municipale

Monsieur Jean-Dominique POUJEAU : conseiller municipal

Monsieur Bruno BARREAU : conseiller municipal

Madame Nathalie GALARET : conseillère municipale

Monsieur Hervé BRIOULET : conseiller municipal

Monsieur Eric BOURNAI : conseiller municipal

Monsieur Silvain GARBAY : conseiller municipal

Madame Delphine ANIES : conseillère municipale

Monsieur Thierry SAINT-PE : conseiller municipal

Monsieur Benoit VICTOR : conseiller municipal

Madame Cécile BOUDESQUE : conseillère municipale

Madame Géraldine VIARD : conseillère municipale

Madame Tatiana WICART : conseillère municipale

Madame Marie PEUGNET : conseillère municipale

Commission Environnement

Cimetière

LE TRI SELECTIF

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de nos déchets, les Services Techniques ont installé des containers et des bennes de tri sélectif aux 2 entrées du cimetière.

Des containers pour les déchets ultimes (pots, cache-pots, emballages et fleurs plastiques, mousses, rubans, etc.) et pour les déchets verts (terreau, gerbes naturelles...)

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour adopter ces nouveaux réflexes !



SOUCHE ENCOMBRANTE SUR LE PARKING

La souche qui encombrait la partie nord du parking a été rognée.

Il est parfois difficile de se débarrasser d'une souche d'arbre.

Nous avons à nouveau fait un choix coresponsable.



Stade

Défeutrage, sablage au stade municipal.

De lourds travaux d'entretien qui sont renouvelés tous les 3 ans pour un montant de 6 780 euros



MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FERMETURE DU DEPOT DE GRANULATS COMMUNAL

Pose d'une barrière empêchant l'accès et le dépôt sauvage sur la zone de stockage des granulats derrière les ateliers municipaux.

Ce dispositif utilisé pour barrer le chemin à la circulation publique est annoncé par le panneau standardisé B 0 du code de la route (interdiction absolue de circuler sauf service et ayants droits). Il est équipé d'un dispositif rétro-réfléchissant de couleur blanche à base de billes de verre collé sur la barrière pour permettre son repérage nocturne.



Commission Environnement (suite)

Que dit la loi concernant les dépôts sauvages de déchets

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures ménagères et non ménagères totalement interdit. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets.

Pourquoi cette interdiction ?

Parce que ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets par des particuliers ou des entrepreneurs n'a aucune raison de persister car la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Que peut faire le Maire ?

Dans le cadre de son pouvoir de police spéciale, le Maire est compétent pour constater l'existence d'un dépôt sauvage (art. L. 541-3 du code de l'environnement) et dispose, pour cela, d'un arsenal juridique lui permettant de faire supprimer ces dépôts anarchiques, selon les lieux où ils se trouvent.

Le maire devra entamer, en premier lieu, une démarche de conciliation vis-à-vis du responsable du dépôt ou du propriétaire du terrain. En effet, si l'on ne peut pas identifier le responsable du dépôt sauvage, c'est le propriétaire du terrain qui doit prendre à sa charge les frais d'enlèvement. S'il y a refus de procéder aux travaux de résorption, le Maire pourra établir un constat des infractions pénales et démarrer parallèlement une procédure administrative (astreintes, amendes, consignation). Enfin, des poursuites pénales prévues aux art. R. 632-1, R. 644-2 et R. 635-8 du code pénal pourront être enclenchées en cas d'échec.

Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros (article R635-8 du code pénal).

Tous les dépôts sauvages constatés sur la commune font systématiquement l'objet de ces procédures. Cependant les déchets sont ramassés par les agents communaux au plus vite pour ne pas polluer notre environnement.

Ainsi ont été remis en état plusieurs endroits dont la site de CAP DE HAUT comme en témoignent ces photos.



Commission Bâtiments communaux

Compte tenu du confinement, les travaux de création d'une salle de restauration et la construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont pris du retard. Fin Août, la zone de chantier sera mise en sécurité afin de pouvoir commencer ces deux chantiers courant septembre.

Commission Marchés nocturnes

Les conditions sanitaires ont eu raison de nos premiers marchés nocturnes. Nous ne nous sommes pas encore retrouvés au pied de l'église, sous la voûte étoilée de l'été, lors des marchés des mois de mai, juin, juillet, afin de profiter de ce moment si convivial. Malheureusement, la crise sanitaire ne permet pas non plus de voir fleurir nos marchands ambulants pour celui d' Août. Nous espérons tous que la situation s'améliore et que les règles sanitaires rendent possible notre soirée du mois de septembre comme nous en avons l'habitude. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant sur le site internet de la mairie.

Commission Voirie

L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE BOUQUEYRAN :

- Feux tricolores reculés pour permettre de mettre en place des passages piétons sur les 4 axes périphériques du carrefour.
- Réalisation d'un tourne à gauche afin de fluidifier la circulation.



- Création d'un abribus dans le sens Bordeaux-Le Verdon pour le confort des usagers.
- Remise à niveau des collecteurs d'eaux pluviales.
- Mise en place d'un îlot central sur la RD 1215 pour empêcher le dépassement des bus pendant les phases d'embarquement et de débarquement des passagers.



ROUTE DE TIQUETORTE

Suite à un effondrement des canalisations dû au vieillissement du réseau, des travaux de remise en état ont été diligentés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement. (SIAEPA)



CHEMIN DU ROY

Le chemin du Roy a été remis en état avec un tapis d'enrobé, réalisé par l'entreprise 3TP, comme s'y était engagé M. Porcheron Philippe, propriétaire du château Bouqueyran.



Affaires scolaires

Les écoles sont restées fermées en France du 16 mars au 10 mai 2020. Sur proposition de l'Education Nationale, Monsieur le Maire a accepté de rouvrir les écoles à compter du 11 mai 2020 sachant qu'il pouvait faire appliquer le protocole sanitaire et compter sur l'investissement de tous les enseignants et du personnel communal. Plusieurs réunions de calage entre directrices, élus, ATSEM et agents communaux ont été nécessaires pour réussir cette reprise. Les conditions d'accueil des élèves ont été abordées de façon à limiter le brassage des élèves et la désinfection des locaux et des sanitaires plusieurs fois par jour.

Progressivement les enfants sont revenus à l'école jusqu'à une reprise totale de tous le 22 juin.

Les services de restauration et de transport ont été assurés dans le respect des consignes. Le prestataire du restaurant scolaire, l'Aquitaine de Restauration, a, dès la reprise, proposé des repas froids livrés sur place dans chaque école. Nous les en remercions car ce n'était pas le cas dans d'autres communes où il n'y avait plus de cantine et quelquefois plus d'école.

Les enfants se sont réjouis de pouvoir pique-niquer dans la cour dès qu'il a fait beau temps. Merci à tous ceux qui se sont impliqués dans cette organisation sans oublier les parents d'élèves qui nous ont fait confiance.

La municipalité est heureuse de pérenniser son soutien financier aux écoles malgré les contraintes financières. (voyages, fournitures scolaires, subventions aux coopératives scolaires etc.)



La reprise à la normale du cours des choses à l'école a été marquée par la traditionnelle remise des dictionnaires, dédicacés par M. le Maire, qui a eu lieu le 02 juillet. C'est un moment important pour les CM2 qui marque le passage au collège.



LE VOYAGE SCOLAIRE A PAYOLLE (CE2-CM1)

La vie en collectivité à Payolle

Deux jeunes filles, Ambre et Kélya racontent la vie en collectivité à Payolle.

Ambre : « J'ai trouvé que la vie en collectivité était très bien malgré ma gastro. Je n'ai pas pu faire beaucoup d'activités mais j'ai partagé de très bons moments avec mes amis qui me soutenaient. J'ai trouvé que l'on s'amusait beaucoup dans la chambre avec les filles et aussi j'ai trouvé que l'on ne se disputait plus trop. »

Kélya : « Pendant le séjour à Payolle, je me suis bien éclatée. J'étais dans la même chambre que mes copines, nous dormions dans des lits superposés. J'ai adoré les douches même si elles étaient un peu petites. Nous mangions tous ensemble dans une cantine et on nous servait chaque jour en entrée de la soupe. C'était très bon. »

Kélya et Ambre



La visite du Pic Du Midi

Nous allons parler du Pic du Midi, sortie organisée par l'école Pablo Picasso.

L'histoire du Pic du Midi commence à 300 m sous le sommet du col de Sencours où une station météorologique provisoire est installée en 1873 par le général Charles Marie Etienne Champion du Bois de Nansouty et un ingénieur Célestin Xavier Vausenat.

Le Pic du Midi est le seul sommet de cette altitude (presque 2 900m) qui soit situé autant au nord de la chaîne.

Les hauts sommets pyrénéens se situent plus généralement au sud, le long de la frontière avec l'Espagne sur la chaîne axiale. Cette situation permet de voir depuis le Pic du Midi une grande partie de la chaîne au sud et la plaine au nord.

Les élèves de l'école Pablo Picasso, nous ont donné leur ressenti sur cette sortie. Une élève de 9 ans Dulor Jana a dit :

« J'ai adoré ce voyage au Pic du Midi, les couleurs de la nature étaient vraiment belles. Quand nous sommes arrivés sur le site et que nous sommes rentrés dans l'accueil, il faisait très chaud car nous avions nos gros vêtements qu'il fallait enlever mais qu'il fallait vite remettre au moment de sortir.

La bataille de boules de neige avec mes amis, maitresse et les encadrants était un bon moment.

Pour conclure c'était un magnifique voyage, partagé avec ma classe, qui restera un très bon souvenir. »

Mélissa rapporte : « Les élève de CM1 ont aimé cette petite sortie au Pic Du Midi même si 3-4 CM1 ont eu mal au ventre et à la tête ou même le vertige. Ils étaient courageux et ont été ravis.

Les CM1 ont tous aimé mais la plupart ont préféré le TBL (le télescope Bernard Lyot).

Le TBL est le télescope le plus grand de France et les garçons l'ont comparé à une mitrailleuse géante.

Les élèves sont rentrés à Moulis avec plein de souvenirs et des étoiles plein les yeux. Merci à tous pour ce moment inoubliable.

Mélissa et Jana



Comment fabriquer un moulage d'empreinte dans la nature ?

Pour faire des empreintes il faut trouver l'empreinte d'un animal et faire un moulage.

Pour faire un moulage, on utilise du plâtre et de l'eau que l'on mélange. On utilise un cylindre en plastique que l'on enfonce dans la terre autour de l'empreinte. On verse le mélange sur l'empreinte et on attend 30 minutes que le plâtre durcisse. On enlève le cylindre avec le moulage encore accroché. On attend une journée pour que le moulage et la terre sèchent puis nous allons enlever la terre de l'empreinte et celle-ci est finie.

Comment fabriquer un moulage d'empreinte à la maison ?

Pour faire des empreintes d'animaux, il nous faut du plâtre et de l'eau et bien sûr une empreinte. Mettre de l'eau dans un bol, puis mettre du plâtre. Remuer jusqu'à ce que le plâtre ne devienne plus liquide et plus aucune bulle. Utiliser un encadrement pour l'empreinte pour que le plâtre ne dégouline pas. Verser le plâtre sur l'empreinte et attendre une journée pour le démouler. Démouler délicatement et voilà vous avez votre empreinte.

Comment repérer une empreinte dans la nature ?

Pour repérer une empreinte d'un animal dans la nature il faut toucher l'empreinte avec délicatesse pour savoir si l'empreinte est humide. Si l'empreinte est humide, profonde et qu'il y a une odeur particulière ça veut dire que l'animal est passé récemment. Pour repérer une empreinte dans la nature, il faut une empreintoscope. Chercher l'empreinte dans l'empreintoscope qui correspond le plus possible à l'empreinte trouvée dans la nature. Cela va nous permettre de savoir à quel animal correspond l'empreinte.



Lohan et Lucas

La randonnée à Payolle

La classe de CM1 est allée à Payolle. Payolle se situe à Campan, dans les Hautes-Pyrénées.

Le mercredi 15 janvier ils sont partis en randonnée ; ils ont marché 8 km avec un dénivelé de 200 m d'altitude.

Un élève raconte :

« Nous sommes partis un matin du mois de janvier, ma classe et moi, pour une randonnée aux alentours de Payolle. Il faisait frais, il y avait du brouillard mais il n'y avait pas de neige.

En traversant un petit cour d'eau sur un pont, nous avons vu des chiens. Le moniteur qui nous accompagnait nous a dit de regarder la montagne. Le paysage était magnifique et certains des sommets étaient enneigés. Nous sommes repartis, il y avait un petit fossé glacé. Aussi, sur notre chemin nous avons vu des panneaux. Le moniteur nous a expliqué ce qu'ils voulaient dire.

J'ai cassé mon bâton mais j'en ai retrouvé un autre, puis nous avons continué notre ascension. Un peu plus loin nous avons vu un enclos à vache. L'air frais commençait à se réchauffer. »

Les élèves ont fait une pause vers midi pour faire un pique-nique sur des ruines d'un village. Raphael raconte :

« Plus tard à l'heure du midi, j'étais sur un rocher avec mon copain Valentin, j'ai mangé mon sandwich tomate salade thon et œuf qui était délicieux. En mangeant je suis tombé du rocher sur des épines et cinq se sont plantées dans mes fesses. Après nous avons pu un peu jouer. » Ensuite, ils ont visité un village abandonné construit par des vachers et des bergers qui appartient maintenant à l'association « pierre des esclozes ». Là ils ont vu une vieille cabane d'éleveur de vaches qu'ils ont dessinée. Dans celle-ci il y avait des toilettes sèches. Puis, place au croquis ! Sur ce croquis, ils devaient dessiner des feuillus, épineux, montagnes... le paysage qu'ils voyaient. Pour retourner au centre, direction la forêt ! Ils ont vu du lichen. Ils ont appris que la présence du lichen montre que la forêt a un bon air.

« Nous nous sommes remis en chemin et quelques temps plus tard mes copains et moi avons mis du charbon en guise de crème solaire, puis nous avons longtemps marché et avons commencé la traversée d'une grande forêt de hêtre, et nous sommes descendus pendant une vingtaine de minutes pour arriver à la fin de notre belle randonnée. »

Quelques conseils : Equipez-vous : chaussures, sac à dos, crème solaire : les randonnées dans les Pyrénées c'est trop cool !!

Amaury et Raphaël

Retour à l'école !

Le protocole sanitaire élaboré en concertation Education, Nationale, écoles et mairies a bien fonctionné à Moulis. L'organisation retenue pour l'école Pablo Picasso a permis d'accueillir les CP et CM2 dès le 12 mai et les autres niveaux, CE1, CE2, CM1, dès le 25 mai. Tous les élèves ont classe un jour sur deux, dans le respect de la distanciation et des nouvelles normes sanitaires.

La structure de l'école a permis d'attribuer des zones spécifiques pour que chaque classe dispose d'une porte d'entrée, d'un point d'eau, de toilettes, d'un coin repas (en intérieur ou extérieur selon la météo) et d'un grand espace de récréation séparé par de la rubalise. (Pas de changement d'horaires de l'école sauf pour les récréations décalées.) La restauration scolaire a dû aussi être adaptée : repas froids livrés à l'école ; l'accueil périscolaire fonctionne dans la limite de 15 places. Les employées municipales et les enseignantes se sont grandement investies dans la mise en œuvre de ce fonctionnement inédit. Leur travail est récompensé par la réussite du dispositif : près de 80 % des élèves sont revenus, signe que les petits moulissois aiment leur école !



Les explications ont été communiquées aux familles qui avaient le choix de remettre ou pas leurs enfants à l'école : 95 élèves ont eu la chance de revenir. 28 autres poursuivent l'école à la maison avec leurs parents à partir du travail que les enseignantes continuent de leur envoyer.

Les deux phases de rentrée se sont déroulées sereinement. Le protocole a été expliqué aux élèves en détail par les enseignantes ; l'équipe s'est appuyée sur le dispositif Coco le virus réalisé par le CHU de Bordeaux. Bien préparé, le retour à l'école s'est déroulé dans une ambiance sereine. Les élèves ont pu s'exprimer et mieux

comprendre les enjeux de la situation. Les craintes se sont très vite dissipées. Le plaisir de se retrouver ensemble après ces longues semaines d'interruption est manifeste. Dans cette situation, la mission Educative de l'école prend tout son sens : apprendre à vivre ensemble tout en se protégeant et en protégeant les autres grâce aux gestes barrières.



Ecole maternelle

Une rentrée pas comme les autres !

Lundi 11 mai, les enseignants et les ATSEM ont préparé le retour des élèves de GS sur les chapeaux de roues afin de les accueillir dans les meilleures conditions en respectant le protocole sanitaire. Pour cela, tout a été repensé et réaménagé : les classes, les abords de l'école, la cour de récréation, les entrées et les sorties, le matériel pédagogique et les fournitures scolaires.

L'objectif étant de rouvrir le plus de niveaux possible en respectant les contraintes sanitaires pour reprendre l'instruction en priorité pour les classes charnières et pour éduquer aux gestes barrières : Apprendre à se protéger et à protéger les autres du virus.

La veille de la reprise les élèves ont été destinataires d'un courrier pour les informer des changements opérés en raison de la présence du Covid-19. Cette lettre expliquait que l'école n'était plus vraiment celle qu'ils avaient connue avant. Il leur a été précisé que les classes étaient aménagées autrement et que de nouvelles règles seraient à suivre :

- ◆ L'utilisation des jeux
- ◆ Les déplacements
- ◆ L'attribution d'un matériel personnalisé pour travailler ;



Et surtout les gestes barrières joints sous un format adapté à leur âge et une vidéo des différentes étapes du lavage des mains pour un nettoyage efficace.

Ainsi, nous avons débuté la première phase de réouverture progressive le mardi 12 mai. A leur arrivée, les élèves ont montré de la réserve. Leur questionnement sur la situation était palpable. Nous avons commencé par ouvrir un espace de parole pour permettre aux enfants d'exprimer leur ressenti sur les deux mois de confinement, le virus, l'école à la maison... A l'issue de ces échanges, nous avons pu en dégager l'importance des nouvelles règles de fonctionnement et la nécessité d'appliquer les gestes barrières.

Les enfants se sont plutôt bien appropriés la nouvelle organisation. C'est la mise en pratique qui a pu parfois s'avérer plus délicate. La distanciation physique est d'ailleurs la règle la plus difficile à garder en tête. Les gestes barrières doivent devenir un automatisme, une habitude. Le retour à l'école a été positif pour tous les enfants. Ils avaient besoin de retrouver du lien social avec leurs pairs. Ils ont montré beaucoup de plaisir à se revoir.

Puis, nous avons préparé la seconde phase de réouverture avec l'accueil des élèves de moyenne section qui a bien failli ne pas avoir lieu compte-tenu de l'effectif des élèves, du nombre d'enseignants présents pour les accueillir et la principale contrainte du protocole à savoir un enseignant pour dix élèves maximum en respectant un rythme de deux jours par semaine par groupe d'élèves. Malheureusement, les élèves de petite section n'ont pas pu reprendre le chemin de l'école. L'école à la maison continue donc à 100% pour ces élèves. C'est aussi le cas pour les élèves dont les parents n'ont pas fait le choix de les remettre en classe puisque le code de l'éducation stipule que l'instruction est obligatoire et doit être assurée à partir de 3 ans.



A partir du lundi 25 mai, des élèves de moyenne section sont donc revenus et de nouveaux enfants de grande section également. Ces nouveaux arrivés n'ont pas eu la même retenue que les élèves de la première phase. Ils se sont sentis à l'aise plus vite. Ils ont aussi plus de difficultés à mettre en pratique les gestes barrières et la nouvelle organisation.

Nous avons constaté la réelle nécessité de revenir à l'école. Les enfants ont perdu des habitudes et un rythme de travail. Ils ont aussi pris de mauvaises manies.

Nous tentons au quotidien de proposer à nos élèves des activités répondant au protocole sanitaire tout en gardant à l'esprit l'essence des pratiques de ce qui fait la particularité de l'école maternelle.

Malgré les difficultés occasionnées par cette reprise, l'équipe est ravie d'avoir retrouvé le chemin de l'école et a surtout eu beaucoup de plaisir à revoir les élèves moulissois après deux longs mois en télétravail.



LA CHANSON DES PETITS GESTES

Refrain

Bonjour les copains,
Je vous salue de loin
Bonjour les copains
D'un geste de la main.

1. Je ne vais pas m'approcher
Pour rester en bonne santé
Je ne vais pas t'approcher
Pour te protéger

- Refrain -

2. À l'école le matin
Je me lave bien les mains
Au-dessus, au-dessous
Vraiment bien partout

- Refrain -

3. Quand j'ai besoin de tousser
Je le fais dans mon coude
Je sens que j'vais éternuer
Ce s'ra dans mon gilet

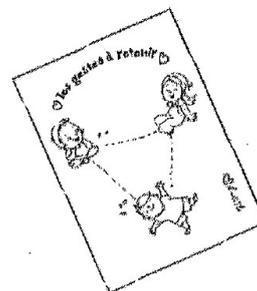
- Refrain -

4. Et quand mon nez a coulé
Je vais bien vite jeter
Mon mouchoir tout mouillé
Sans traîner des pieds

- Refrain -

5. Si on fait tous attention
Aux paroles de cette chanson
Aujourd'hui et demain
Tout l'monde ira bien !

- Refrain bis -





Avis du Maire

Monsieur le Maire rappelle à **ses administrés** l'arrêté Préfectoral du 22 avril 2016 sur les bruits de voisinage entre particuliers.

Extraits :

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

De l'emploi d'appareils et dispositifs de diffusion sonore

Au domicile :

Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage (tondeuse, perceuses, raboteuses etc. :

Les jours d'utilisation sont règlementés :

Les jours ouvrables sont : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2016.

Interdisant toute incinération à l'air libre **pour les particuliers**

Le code civil article 1242 : le père et la mère, ayant autorité parentale, sont solidairement responsables des dommages causés par leurs enfants mineurs. Des amendes et des sanctions pénales sont prévues par la loi.

La gendarmerie intervient tous les jours sur les communes du canton pour verbaliser et disperser les rassemblements nocturnes. Les groupes se réunissent tard dans la nuit, sont composés de majeurs et de mineurs qui gênent la tranquillité du voisinage et dégradent les biens publics ou privés.

Pour les professionnels les règles sont différentes.

-les professionnels de la viticulture peuvent obtenir des dérogations préfectorales pour exercer leurs activités bruyantes de 7h00 à 20h00 tous les jours y compris dimanches et jours fériés en cas d'intervention urgente, et en période de récolte du lundi au samedi de 5h00 à 23h00 et les dimanches et jours fériés de 7h00 à 20h00

-les artisans et toute personne dans le cadre de ses activités professionnelles peuvent utiliser les outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient de 7h00 à 20h00, du lundi au vendredi.

ATTENTION tout de même à l'intensité sonore, la fréquence, la durée et le lieu d'habitation, notamment dans les lotissements privés où l'activité professionnelle est souvent interdite dans le règlement des lotissements.

**LE VIVRE ENSEMBLE CONSISTE A RESPECTER LES REGLES ET
RESPECTER LES AUTRES.**

La page des questions

QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE ?

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

- ▶ La chaleur fatigue toujours
- ▶ Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur
- ▶ La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Les personnes inscrites sur le registre CANICULE de la Mairie seront contactées régulièrement. Les personnes les plus fragiles de la commune sont invitées à se faire inscrire sur ce registre.



QUELLE EST LA REGLEMENTATION SUR LES TIRS DE FEUX D'ARTIFICE ?

Chaque année, de nombreux particuliers utilisent des feux d'artifice et des pétards. Cette activité n'est cependant pas sans danger. Pour limiter tout risque d'accident, des mesures ont été prises concernant la fabrication, l'étiquetage, la vente ou encore l'utilisation de ces produits.

Les principaux risques causés par les pétards et feux d'artifice : ces produits peuvent être nuisibles du fait de leur composition. Ils contiennent en effet des substances dites « **pyrotechniques** », ou plus précisément des matières explosives.

Les tirs de feux d'artifice ou de pétards peuvent être dangereux pour les utilisateurs et les personnes se trouvant à proximité. Ils peuvent provoquer toutes sortes de blessures ou brûlures.

Leur utilisation peut également provoquer des dégradations ou des incendies. Pour ces raisons, une réglementation spécifique a été mise en place.

Les différentes catégories de produits et leurs conditions d'utilisation : il existe 4 catégories d'artifices de divertissement. Depuis le 1er juillet 2015, ces produits sont classés dans une catégorie F en fonction de leur niveau de dangerosité et de leur niveau sonore.

Dans la **catégorie F1** sont classés les produits dont le risque est considéré comme étant faible. Le niveau sonore de ces artifices est moindre. Ils ne peuvent cependant pas être vendus aux enfants de moins de 12 ans et être utilisés en intérieur. Une distance de sécurité d'au moins 1 mètre doit être respectée.

La **catégorie F2** regroupe les produits présentant un risque et un niveau sonore moindre. Ils ne sont pas accessibles aux personnes mineures et doivent être utilisés en extérieur. La distance de sécurité minimale à respecter est de 8 mètres.

Les artifices de la **catégorie F3** présentent un risque moyen et un niveau sonore faible. Ils sont destinés aux personnes de plus de 18 ans et ne peuvent être utilisés qu'en extérieur, dans de grands espaces. Il est nécessaire de respecter une distance de sécurité d'au moins 25 mètres.

Les produits de la **catégorie F4** sont des artifices dont la dangerosité est élevée. Ils ne peuvent être utilisés que par des professionnels.

Les artifices de divertissement ne peuvent être tirés dans des lieux rassemblant de nombreuses personnes, des endroits fermés ou en direction de ces lieux.

Il est généralement possible d'utiliser des artifices sur un terrain privé. Il convient tout de même d'en informer les services de votre mairie. En effet, des arrêtés municipaux ou préfectoraux réglementant les tirs de feux d'artifice ou de pétards peuvent avoir été pris, notamment en période de sécheresse ou de canicule.

Les sanctions encourues En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, vous encourez jusqu'à 1 500 € d'amende. Pour tout dommage causé par un tir de feux d'artifice ou de pétards (accident, dégradation) vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et 10 ans de prison.

Le Fil d'actualité de la CDC Médullienne

L'actualité des familles

En juin, les enfants de l'accueil périscolaire ont formé une équipe de super héros en déployant leurs talents de dessinateurs pour que le Covid-19 ne passe pas par leur structure : résultat en images, des affiches stop covid sur les gestes barrières. !

Si votre enfant est inscrit à l'accueil de loisirs cet été : retrouvez toutes les informations pratiques dans la Foire aux questions des parents sur le site internet. Que prévoir dans son sac de la journée ? Que faire si je suis en retard ? Mon enfant peut-il amener des jouets ? etc.

En vue de la rentrée : assurez-vous que votre compte famille est bien à jour sur le portail familles.

Tous les renseignements sur www.cdcmedullienne.com dans la rubrique Social, Enfance, ALSH vacances.



Aussi, voici une brève pour les familles souhaitant s'inscrire aux services périscolaires et extrascolaires...

Informations pratiques pour les familles qui commencent à préparer la rentrée...



Vous vous demandez comment procéder pour les inscriptions aux services périscolaires et extrascolaires ? Deux cas de figure selon votre situation :

-Si votre enfant entre à l'école maternelle à la rentrée 2020 ou si vous venez d'emménager : Demandez votre code abonné par mail en écrivant à : contact@medullienne.fr en précisant bien le nom, prénom du représentant légal et son adresse postale sans oublier le nom et prénom et la date de naissance de l'enfant.

Créez votre compte famille à partir du 17 août 2020 sur le portail familles : https://portail.berger-levrault.fr/CDC_LaMedullienne/accueil

-Si votre enfant a déjà fréquenté les activités périscolaires et extra scolaires durant l'année scolaire 2019-2020 : l'urgent est d'attendre le 17 août pour compléter et mettre à jour votre dossier sur le portail familles.

Bonnes vacances.

Les déchetteries communautaires

Les déchetteries de Castelnau de Médoc et de Le Porge seront fermées le samedi 15 août.

Rappel : Pensez à prévoir votre propre matériel pour le déchargement et le nettoyage du quai et si besoin quelqu'un pour vous aider à décharger car le prêt de matériel et l'aide à la manutention ne sont plus possibles avec les nouvelles obligations sanitaires. Une régulation est effectuée à l'entrée des deux déchetteries communautaires.

"C'est décidé, je consomme Médoc"

Le Parc naturel régional Médoc, en partenariat avec les Communautés de communes et les acteurs économiques du territoire (Club des entrepreneurs, chambres consulaires, associations de commerçants...), lance une campagne de communication pour inviter les Médocains à consommer local, dans la continuité de la dynamique qui s'est spontanément installée pendant le confinement, afin de soutenir le maintien d'activités et d'emplois durables dans notre territoire.

Cette campagne est organisée sur la base d'un tryptique de visuels : Produits alimentaires / Artisanat / Commerces, services et production de biens avec un seul message

« **C'est décidé, je consomme Médoc** ».



Le but étant d'informer et de sensibiliser les habitants sur l'importance du consommer local tant pour l'alimentation que pour les services ou l'artisanat.

<https://www.pnr-medoc.fr/conso-local.html>

La vie associative

P'tits Bouchons de Moulis en médoc,

L'association de parents d'enfants de Moulis en médoc.



L'année 2020 a débuté particulièrement et dans cette ambiance très spéciale nous avons essayé au mieux de garder le lien :

Le carnaval ainsi que le projet initiatives, n'ont malheureusement pas pu avoir lieu mais ce n'est que partie remise.

Nous avons créé "Le clip des confinés" en effet pendant la période de confinement les enfants n'avaient pas moyen de se voir ni de passer de message alors nous avons voulu leur donner la parole et qu'ils puissent s'exprimer via des vidéos, dessins, ou encore photos pour faire passer des petits mots à leurs camarades ainsi qu'aux maîtresses, qui ont tout fait pour garder le lien avec chaque enfant, nous les en remercions fortement.

Vous pourrez visionner très prochainement "le clip des confinés" sur notre page facebook.

L'année 2020/2021 débutera dès le 1er septembre, date de la rentrée des classe où nous viendrons vous rencontrer dans les écoles, si cela est possible, pour vous expliquer les projets à venir.

Notre association est toujours ouverte à tous les parents qui souhaitent s'investir pour leurs enfants dans la commune et partager des moments de convivialité et d'échanges.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez contacter Cécile, notre Présidente sur notre boîte mail « lesptitsbouchonsdemoulis@gmail.com ». Réponse assurée!

Prenez soin de vous

Le bureau de P'tits Bouchons.



Comité Culture et Loisirs Moulissois

C'est à l'aube de ses 85 printemps que LUCIENNE DECONS, notre présidente, nous a quittés.

Pour toute sa famille, ses amis, ses connaissances, c'était "LULU". Avec ses parents, Marc et Raymonde RAUMAIN, ses frères et sa sœur, elle a longtemps vécu aux abords du château Brillette puis, après une escapade au bourg, elle n'a plus quitté le Petit Poujeaux où elle a partagé sa vie avec son mari Edmond et leurs enfants Jean François et Marie Claude.



Au dernier buffet campagnard, le samedi 16 Novembre 2019, elle était bien présente, un peu amaigrie depuis quelques temps, mais toujours très active. C'est en quelques mois que son état de santé s'est dégradé et que la maladie l'a emportée



pendant cette période très délicate où nous avons vécu ce confinement inattendu.

LULU a toujours été passionnée de décoration florale et de couture. Dans sa jeunesse elle était même "artiste", elle faisait partie du groupe théâtral de Moulis : le Cercle artistique. Elle avait toujours des rôles très bien choisis par le metteur en scène, l'instituteur du villa-



ge. Jamais troublée lors des représentations, et, avec son rire communicatif, elle comblait les spectateurs. On se souvient encore dans les années 60, de la pièce d'Eugène Labiche " le chapeau de paille d'Italie. C'est elle qui avait confectionné ce fameux chapeau et, avec d'autres petites mains moulissoises, les costumes. Les dimanches, on la rencontrait à notre stade de football, accompagnée de son mari Edmond et de son fils qui participait aux matches. Puis elle les suivait au bar du village pour admirer les parties de belote ou de billard. Toutes les activités lui plaisaient, elle aimait le

monde, discuter et surtout rire.

En 1978, quand le CCLM (Comité Culture et Loisirs Moulissois) a été créé elle est de suite devenue membre. Après la succession de plusieurs présidents c'est en 2005 qu'elle a été nommée présidente. Pour tous les repas de notre fête du vin nouveau elle fabriquait, d'une année sur l'autre, toute la décoration : salle, tables, le buffet et la fameuse brouette où trônait la jarre de sangria sans oublier les chapeaux pour que la fête soit réussie. Ce sont des milliers de fleurs qu'elle a confectionnées et je ne crois pas que l'on puisse lui trouver une remplaçante à sa hauteur. A la fin de chaque soirée les participants se battaient presque pour emporter ses fabrications. Elle en était très fière.



Cette année, circonstances obligent, notre fête du vin nouveau est annulée. Nous espérons bien vous retrouver en 2021.

Pour lui rendre hommage, avec sa famille, nous organiserons une cérémonie où nous lui offrirons à notre tour quelques fleurs : une infime partie de ce qu'elle a pu nous donner !

Repose en paix LULU, nous ne t'oublions pas.

Les Hirondelles de Moulis



Les hirondelles de Moulis, plus que quiconque, ont été confinées, et sont toujours « invitées » à ne pas trop mettre le nez dehors..

La seule manifestation qui a eu lieu en ce premier semestre était le goûter de la fête des rois, traditionnellement réservé aux adhérents de l'association, le dimanche 5 janvier. Nous avons le plaisir de recevoir Monsieur le Maire et son épouse, et Windy Batailley, toujours fidèles. Nous étions 40 à partager cette petite fête. Chacun des convives a eu droit à un petit cadeau que le Père Noël avait déposé au pied du sapin.

Les après-midi récréative du mardi, et les ateliers créatifs du mercredi ont continué jusqu'à ce que l'on nous demande de rester chez nous.

L'assemblée générale s'est tenue le 11 février. Les comptes ont été présentés par le trésorier Raymond Ménardais. Ils présentent un léger déficit, mais la trésorerie permet de couvrir 10 mois de dépenses. Donc, tout va bien.. Merci à lui pour son travail tout au long de l'année.

Lors des ateliers du mercredi, nous avons fait la décoration des tables pour le repas des aînés du 29 février, sur le thème du carnaval .

Nous espérons pouvoir organiser le repas dansant d'automne, le 18 octobre. Surveillez vos boîtes aux lettres.

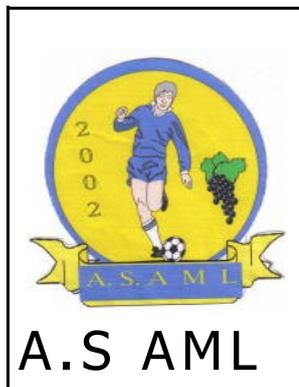
Prochain
repas dansant
18 octobre



Les Camarades de Combat



C'est dans le respect des gestes barrières et en présence limitée à M. Le Maire et les porte drapeaux que nous avons procédé à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945.



FÉDÉRATION FRANÇAISE FOOTBALL
LIGUE FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE
DISTRICT DE LA GIRONDE
AMICALE SPORTIVE
AVENSAN-MOULIS-LISTRAC



Club créé en juin 2002 de la fusion du C.S Avensan et de l'AS-AML

Siège social : Mairie de Moulis en Médoc

Une saison 2019-2020 qui s'est terminée brusquement mi-mars suite à la propagation du Covid-19. En espérant que vous soyez tous et toutes en parfaite santé après ces semaines de confinement, de restrictions qui furent indispensables pour notre bien à tous.

Restons prudents et continuons à respecter les gestes barrières et à rester vigilant.

Le bilan sportif est bien entendu vite fait ! Une équipe seniors qui n'a pas joué ces neuf derniers matchs mais qui termine cinquième de son championnat (Départemental 3) qu'elle retrouvera en septembre ou octobre prochain. Nos équipes vétérans et loisirs sont dans le même cas et attendent la rentrée pour retrouver les sensations de leur sport favori.

Coté jeunes, nos U15 ans, nos deux équipes U13 n'ont pu également aller au bout de leur championnat. Les plus petits (U6 aux U11) ont été logés à la même enseigne. Mais soyons sûr qu'ils sauront tous se rattraper lors de la saison prochaine qui débutera à l'automne.

Bien entendu TOUS nos tournois ont été annulés... cela allait de soi ! Un manque à gagner pour notre association mais devant le fait accompli et la situation, nous n'avons pas eu d'autres choix que celui de renoncer à les organiser.

Nous n'avons pas pu organiser notre assemblée générale mais dès que cela sera possible, elle aura lieu !



Côté positif, il faut annoncer un nouvel arbitre

au sein du club en la personne de Stéphane Brianceau qui a réussi ses examens et qui a déjà officié lors de rencontres auxquelles il a été nommé avant l'arrêt des compétitions. Il rejoint nos deux autres arbitres déjà en place : David Heubert (District) et Rui Camarinha (Ligue Nouvelle Aquitaine).

Pour la saison à venir (2020-2021) notre club comptera très certainement deux équipes seniors, et celles du Celtic « Les Vieux crus » (sous réserve) et celle du foot Loisirs. Coté jeunes, les U6/U7 (2015-2014) et U8/U9 (2013-2012) seront présents et une entente a été réalisée avec le club voisin de Sainte-Hélène pour les catégories suivantes : U10/U11 (2011-2010), U12/U13 (2009-2008), U14/U15 (2007-2006) et U16/U17 (2005-2004).



Les dates des reprises des entrainements vont beaucoup dépendre des consignes et recommandations que nous attendons de recevoir très prochainement des instances du foot.

Sachez que les inscriptions des nouveaux joueurs et celui du renouvellement des licences de ceux qui étaient déjà au club la saison dernière sont déjà commencés. Pour tous ceux qui veulent renouveler leur licence ou nous rejoindre (joueurs, dirigeants, bénévoles) peuvent prendre contact avec le secrétariat du club dès à présent. En attendant de vous retrouver sur ou autour des terrains très vite, nous vous souhaitons de passer de très bonnes vacances et vous souhaitant une excellente santé.

NOUS SUIVRE : Pour connaître toute l'actualité de notre club (résultats, classements, entrainements, analyses, sponsors vie du club etc. ...). N'hésitez pas à vous connecter sur notre site internet à venir nous rendre visite, à surfer sans modération :

<http://as-aml.footeo.com> mais aussi nos pages Facebook : **As AML CLUB** ou et **Animation AS-AML**

RENSEIGNEMENTS : Vous pouvez également nous contacter en vous adressant au secrétariat du club qui vous accueillera et s'efforcera de vous renseigner ou de vous guider. Pour cela appeler au: 05 56 58 10 59 ; 06.24.84.86.19 ; 06.33.94.16.37 ; ou laissez-nous un message dans notre boîte **E-mail** : foot.asaml@orange.fr ;

Les amis de l'église de Moulis



L'association collecte des fonds pour entreprendre des petits travaux d'entretien en concertation avec la mairie, propriétaire du site, et la communauté paroissiale, affectataire de l'église.

Elle s'emploie également à faire connaître ce joyau du XIIème siècle qui nous a été légué.

Pour raison de Covid-19, la journée découverte du mois de mai a été supprimée

Le carrelage qui s'était soulevé dans le chœur, pour des raisons qui restent non élucidées a été remis en état, juste avant le confinement, par l'entreprise Gratadour. Les carreaux sont parfaitement assortis. Par la même occasion, une dizaine de carreaux abimés, disséminés dans l'église ont été changés.

Nous avons reçu des devis pour la restauration des fonts baptismaux, pour le tambour de la porte d'entrée et pour la sonorisation. Ils demandent quelques compléments d'information.

Pour les Journées du Patrimoine, l'église sera ouverte le samedi 19 et le dimanche 20 septembre. Vous pourrez la visiter en solo, ou avec nos guides.

Vous pouvez également la visiter à tout moment. Merci de prendre rendez-vous pour être certains de la trouver ouverte.

Evelyne.vicente33@gmail.com

06 26 85 06 80



Téléthon espoirs

Cette année, le 24^{ème} téléthon à Moulis aura lieu le samedi 05 décembre.

Le matin : une randonnée pédestre dans les vignes de Moulis.

En soirée : un repas dansant, animé par David Nemetz.

D'autres animations pourraient être proposées (tout dépendra du nombre de bras et d'idées nouvelles).

Au cours de ces activités, nous procéderons à la traditionnelle tombola et au tirage du jambon.

Dès l'automne, surveillez vos boîtes aux lettres, vous y trouverez un programme détaillé. Les portes seront grandes ouvertes aux personnes qui voudraient nous aider dès la préparation de cette manifestation.





1er semestre 2020

12 Naissances

01-12 : UMANSKI Louane, Brigitte, Nadine avenue de la gironde
06-03 : LA ROCCA Lyam 4 route d'Avensan (le Bourg)
29-04 : CHOMBEAU Télio, Naël, Louis route de la fontaine (le Bourg)
05-05 : SEGONNES Julia, Lina chemin du bois de Lioulet (Lioulet)
12-05 : VEILLON Maxence, Emilien, Jean route de Tiquetorte (le Bourg)
25-05 : BIBIAN Gaby, Juliette route de Chauz
08-06 : LAFRANQUE Léandre impasse des graves (Grand-Poujeaux)
01-07 : COULON Naël rue du chêne vert (Grand-Poujeaux)

Les autres familles n'ont pas souhaité la publication

1 Mariage :

04-07 : Mr Mohamed SATSA et Mme Céline BOSSUET

10 Décès :

31-12 : Mr Pierre Michel RENAULT
12-01 : Mme Jeanne BERNINET
22-01 : Mme Monique, Claude, LUCBERT
23-01 : Mr Jean-Pierre DUCAMIN
01-02 : Mr Florent BOUDJABI
27-03 : Mme Jacqueline LAMY
30-03 : Mme Lucienne DECONS
23-04 : Mr François RODRIGUEZ
01-05 : Mme Huguette DAURAT
27-06 : Mr Claude, Aïssa DJELLAB

Petit rappel Nos archives sont consultables sur le site : « archives.gironde.fr »

REPRISE DES MARIAGES ET PACS

Les mariages peuvent être célébrés, et les PACS enregistrés, selon les modalités suivantes :

A compter du 2 juin 2020 et sur l'ensemble du territoire national, il est mis fin au principe du report des célébrations des mariages par l'officier de l'état civil et des enregistrements de PACS en mairie.

L'article 28 du [décret n° 2020-663 du 31 mai 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dispose :

« Les établissements relevant des types d'établissements définis par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation et qui sont fermés peuvent toutefois accueillir du public, dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1^{er}, pour : (...) 3° La célébration de mariages par un officier d'état-civil ; ».

Par suite, même dans les communes situées en zone orange (où les établissements de type L demeurent fermés en application de l'article 45 du décret du 31 mai 2020 précité), la célébration du mariage ne s'oppose pas à la présence d'un public élargi dans la salle des mariages de la commune. Toutefois, le nombre des personnes qui peuvent être admises à pénétrer dans la salle communale où est organisée la célébration du mariage est déterminé en fonction de la taille de cette salle et de la possibilité de faire respecter la distance barrière d'un mètre en les personnes venant assister à la célébration.

Huguette
Géraldine
Reine
Eliane
Stilla
Stéphanie
Francine
Evelynne
Agnès
Erika
Jeanine
Françoise
Christiane
Marie-Christine
Jean-Pierre
Bénédicte
Ghislaine
Fabienne
Séverine
Cathy
Sandes
Camille
Isabelle
Brigitte
Nanè
Nelly
Marina
Cathy

Merci

La solidarité par
les chiffres:

31 Bénévoles

1300 masques

confectionnés dont **93**
pour les collégiens

2 Conseils Municipaux
(ancien et nouveau) réunis
pour la distribution



Préparation des masques pour la distribution

Ce bulletin a été réalisé par l'équipe municipale grâce aux articles et photos fournis par de nombreux rédacteurs que nous remercions vivement. Il a ensuite été édité sur papier recyclé par une entreprise « label vert ». Ne pas jeter ce document sur la voie publique. Dépôt légal le 06/04/09

Directeur de publication : Christian Lagarde, Maire de la commune.

Rédacteur en chef : responsable Commission-Information

Imprimeur : IBG 7, rue ZA Picot 33160 Saint Médard en Jalles